

# FOYER PRINCIPAL PROCÉDURE D'ADMISSION ET D'ACCOMPAGNEMENT

## RÉSIDENTIEL

La responsable éducative  
Christine Torri-Gremaud  
026 347 27 04

### CONTACT AVEC LA RESPONSABLE ÉDUCATIVE

### 1<sup>ER</sup> ENTRETIEN

Présentation de l'institution, visite,  
remise des documents

### TEMPS DE RÉFLEXION

1 semaine

### DÉCISION D'UNE PÉRIODE DE STAGE

### STAGE

Stage de 5 jours sans sortie non accompagnée,  
avec une activité au minimum à 50% dans un  
atelier

### BILAN DE STAGE ET DÉCISION

### TEMPS DE RÉFLEXION

1 semaine

### DÉCISION D'UNE DATE D'ENTRÉE

L'admission n'est possible que si l'indication  
« handicap » est validée par le SPS et que la  
demande d'admission est dûment remplie et  
signée

### ENTRÉE

Le contrat de collaboration doit être signé  
avant l'entrée

### BILAN DE 3 MOIS

Décision de poursuite et fixation d'objectifs

### BILAN ANNUEL

Nouveaux objectifs

### SORTIE

